



Le 3 juin 2025

Objet : Avis important : Liquidation du compartiment Rowe Price Funds SICAV – US High Yield Bond Fund (le « Compartiment »)

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons du fait que le conseil d'administration (le « **Conseil** ») de T. Rowe Price Funds SICAV (la « **Société** ») a décidé, après avoir effectué une analyse approfondie, de procéder à la liquidation du Compartiment le 4 juin 2025 pour les raisons exposées ci-dessous.

Dès lors que les actifs sous gestion du Compartiment ont diminué ou n'ont pas augmenté ces dernières années en raison de la demande restreinte, le Conseil a conclu que le volume d'actifs du Compartiment est désormais inférieur au minimum requis pour pouvoir assurer une gestion efficace compte tenu des coûts opérationnels et administratifs connexes.

Le Conseil estime que la liquidation est dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») en vertu de l'article 20 des statuts de la Société et des dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Au cours de la période de liquidation, et conformément aux meilleurs intérêts des Actionnaires, le Compartiment peut s'écarter de sa politique d'investissement dans la mesure nécessaire à la préparation de la clôture du Compartiment. Une part considérable des actifs peut notamment être détenue sous la forme de liquidités.

Le Compartiment ne propose plus aucune action à de nouveaux investisseurs ou aux actionnaires existants. Toutefois, si vous souhaitez transférer vos placements dans un autre compartiment de la Société (le compartiment le plus proche étant le T. Rowe Price Funds SICAV – US Aggregate Bond Fund) ou demander le rachat de votre participation, vous pouvez le faire à tout moment et sans frais jusqu'au 2 juillet 2025, selon les conditions énoncées dans le Prospectus.

À compter du 3 juillet 2025, toute action du Compartiment encore en circulation fera l'objet d'un rachat forcé à la valeur nette d'inventaire par action en vigueur à cette date.

Tout produit issu de la liquidation qui ne peut être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom à la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Tous les frais et dépenses encourus au niveau du Compartiment dans le contexte de la liquidation ont déjà été comptabilisés dans la Valeur nette d'inventaire et alloués à l'ensemble des Actionnaires du Compartiment au pro rata de leur participation.

Par ailleurs, le Conseil vous recommande de vous renseigner sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans votre pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile, et le cas échéant de demander conseil à ce sujet.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant.

Meilleures salutations,
